

DEPARTEMENT DU GARD

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760

N°12/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	9
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS :	9
NOMBRE DE PROCURATION :	0
NOMBRE DE SUFRAGE :	9
Date de convocation :	le 24 avril 2025

Présents : Mmes. Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Karine GAILLARD, Magali ARNAL, Edith MARSCHAL
Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO, Robert HAMON, Olivier GUEDON

Pouvoir :

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERTS : BORNES INCENDIE

Les autorisations d'urbanisme sont délivrées après consultation de divers organismes.

Pour la sécurité incendie, il est nécessaire de consulter la DDTM 30 afin de connaître les obligations à respecter selon l'aléa.

Dans le cas d'un aléa moyen à très fort incendie de forêt, un PI (poteau incendie) doit être accessible à moins de 200 mètres de la parcelle.

En zone urbanisée dense et peu dense et non équipée, il est préconisé de mettre en place, un PI si la canalisation permet d'avoir un débit suffisant, donc conforme au RDDECI du SDIS à moins de 200 mètres.

Notre commune a mené une réflexion sur la défense incendie de ses zones urbanisées et des poteaux incendie vont être installés

Madame le maire précise que ces travaux sont éligibles aux subventions Fonds Verts,

Madame le Maire présente le plan financier prévisionnel de ces travaux.

COUT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'investissement	Montant total HT	Organismes sollicités	Montants des subventions demandées et autofinancement
Travaux investissement Installation de 5 poteaux incendie	17 564,00 € HT	Fonds verts - Etat 80%	14 051,00 €
		Autofinancement	3 513,00 €
TOTAL	17 564,00 € HT		17 564,00 € HT

Madame le maire précise que ces travaux devraient débiter courant du mois de juin 2025

Madame le maire demande donc au conseil municipal :

- **D'ACCEPTER** la réalisation de ces travaux.
- **DE L'AUTORISER** à effectuer la demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** la réalisation de ces travaux.
- **DE L'AUTORISER** à effectuer la demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 07 mai 2025 et de la publication le 07 mai 2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire
Nathalie FORGEROU

